

# LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière  
6 rue de la Gare  
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE  
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 juin 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 12 juin 2026.

### **Étaient présents :**

BIDEAU Daniel  
BOGAT Arnold  
BREBION Daniel  
BROUARD Sophie  
CHOIMET Patrice  
DEBORDE Aurélie  
DUFFY Jessica  
DURAND-GUILLOIS Magalie  
FAVREAU Christophe  
FRAUD François  
GIRAUD Françoise  
GUILLON Jean-François  
HÉREL Régis  
KUTER Séverine  
LE CLÉACH Raphaëlle  
LEBRETON Jean-Pierre  
LETOURNEUX Cécilia  
MAGRÉ Vincent  
MONÉDIÈRE Claire  
PARRÉ Patrick  
ROCHEDEREUX Marc  
ROY Valérie  
TESSIER Christine  
VIDAL-BLANCHARD Audrey

### **Étaient excusés et représentés :**

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à Christine TESSIER  
NOBLET Pierre-Yves ayant donné pouvoir à Séverine KUTER  
GENDRON Laurent ayant donné pouvoir à François FRAUD  
CHOIMET Patrice ayant donné pouvoir à Audrey VIDAL-BLANCHARD à partir de la délibération 10

**Secrétaire de séance :** Audrey VIDAL-BLANCHARD

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 JUIN 2026**

**AFFAIRES FONCIÈRES**

**Achat parcelle privée AN 1093 – Indivision GUESSELIN – Route de Beau Soleil**

Mme Séverine KUTER expose :

Dans le cadre des futurs aménagements de la voirie prévus sur le secteur de la Charbonnerie, une régularisation foncière est nécessaire. En effet, la parcelle privée, appartenant à l'indivision GUESSELIN, représentée par Madame Maryline GRANDIN (née GUESSELIN), localisée au carrefour de la route de Beau Soleil et de l'impasse des Tamaris, représente un espace intéressant pouvant intégrer le projet d'aménagement.

Il est précisé que dans cette affaire, le bénéfice revenant à la commune de La Haye-Fouassière, l'ensemble des frais connexes (géomètre et notaire) sont à la charge de la municipalité.

Informés et rencontrés, les propriétaires vendeurs (et/ou leur représentante) ont proposé le montant de 100 €/m<sup>2</sup> pour cet achat.

Il est donc proposé le rachat de la parcelle AN 1093 appartenant à l'indivision GUESSELIN, d'une superficie de 16 m<sup>2</sup> (*plan annexé*) pour un montant de 100 €/m<sup>2</sup>, soit 1 600 €. Il est précisé que les frais de géomètre et de notaire sont pris en charge par la commune bénéficiaire.

**VU** le Code de l'urbanisme,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission urbanisme, développement et patrimoine communal du 01/06/2026,

***Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :***

**APPROUVE** l'achat de la parcelle AN 1093 (16 m<sup>2</sup>) appartenant à l'indivision GUESSELIN localisée route de Beau Soleil à La Haye-Fouassière, au prix de 100 €/m<sup>2</sup>, pour un montant total de 1 600 €.

**PRÉCISE** que les frais de géomètre et de notaire concernés par cette affaire seront à la charge de la commune.

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

**Vote :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 18/06/2026

Le Maire  
**Vincent MAGRÉ**



La secrétaire de séance  
**Audrey VIDAL-BLANCHARD**

